

RÉFLEXIONS

SUR UN PROJET

CONCERNANT

LA FONDATION D'UN LAZARET BRUT

à Mysène,

ET D'UNE DOUANE DE SCALA FRANCA

à Naples;

PAR J. MILLENET,

MEMBRE CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ DE MARSEILLE.



NAPLES,

DE L'IMPRIMERIE ET PAPETERIE DU FIBRÈNE.

1835.



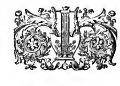

6664.

RÉFLEXIONS
SUR UN PROJET
CONCERNANT
LA FONDATION D'UN LAZARET BRUT
à Mysène,
ET D'UNE DOUANE DE SCALA FRANCA
à Naples;

PAR J. MILLENET,

MEMBRE CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE.

> Le système d'une liberté de commerce absolue de nation à nation est encore plus difficile à réaliser que le beau rêve d'une Monarchie universelle.



NAPLES,

DE L'IMPRIMERIE ET PAPETERIE DU FIBRÈNE.

1835.

RÉFLEXIONS

SUR UN PROJET

CONCERNANT

LA FONDATION D'UN LAZARET BRUT

à Mysène

ET D'UNE DOUANE DE SCALA FRANCA

à Naples.

PARMI les graves questions d'économie politique qui ont été agitées, il en est une d'un haut intérêt, puisqu'elle doit être considérée sous le triple rapport de l'industrie, du commerce et de la santé publique.

La plupart des opinions émises jusqu'à ce jour sur la fondation d'un *Lazaret* brut à *Mysène* et d'une *Scala-franca*, ne semblaient plus laisser aucun doute sur l'inutilité et même sur les inconvéniens d'une pareille institution.

J'ai entr'autres sous les yeux un mémoire de M.r M. L. Rotondo, déjà connu dans le

*

monde économique par plusieurs ouvrages estimés. Ce mémoire contient des raisonnemens pleins de sagesse, de discernement et de lucidité, touchant l'institution précitée. M.r Rotondo s'est appliqué à faire ressortir l'incompatibilité d'un semblable projet avec notre système actuel de douanes, système dont nous avons pu expérimenter les heureux effets dans les progrès rapides qu' ont faits et que font chaque jour à Naples toutes les branches d'industrie.

Je n'aurais rien à ajouter à ce qu'à dit M.r Rotondo, s'il ne venait de paraître un nouvel ouvrage sur ce sujet intitulé: *Saggio sopra taluni soggetti di pubblica utilità pel regno di Napoli, dell' Avvocato Michele Solimene.*

L'auteur mû sans doute par de bonnes intentions, me semble cependant être tombé dans un dédale d'aberrations et de fausses théories; il sentimentalise en matière d'économie politique, qu'il traite en vers et en prose; et, comme la plupart des économistes qui puisent davantage leur doctrine dans les livres que dans les faits, il débute, comme on devait s'y attendre, par exalter la libre

concurrence ; et cela sans réfléchir si elle peut être admise, sans restriction, même par les nations auxquelles elle semblerait être profitable.

L'Angleterre, par exemple, qui n'a, pour ainsi dire, plus de concurrence à redouter, aurait pu adopter ce principe impunément; cependant qu'a-t-elle fait? C'est tout au plus si elle a passé du système prohibitif au système des droits protecteurs: c'est là du moins que se sont bornées les innovations qui eurent lieu chez elle sous le ministère Canning; innovations qu'elle a fait sonner bien haut, et qui n'ont eu que trop d'écho sur le continent. En attendant, tout modifié qu'il est, le tarif anglais est encore comparativement bien plus élevé que celui de Naples; je dirai même qu'il y règne un esprit de fiscalité qu'on ne trouve pas dans le tarif napolitain. Nous ne voyons grevés de droits dans ce dernier que les objets qui ne sont pas d'une nécessité absolue, surtout ceux que notre sol peut produire ou que nous pouvons fabriquer nous-mêmes, et dont il existait, avant la promulgation du tarif, un germe d'industrie dans le pays.

Cette industrie n'attendait qu'une protection bien entendue pour se développer, et nous mettre à même de rivaliser un jour avec celles des nations dont nous avions été constamment les serviles tributaires. Non contens de trouver chez nous un débouché presque libre de leurs produits manufacturés, ces nations ne recevaient ceux de notre sol que grevés de droits fort élevés. C'est ainsi que nos blés n'étaient et ne sont admis en Angleterre, en France et en Espagne que dans le cas extrême d'une disette; c'est ainsi que nos huiles, nos vins, nos spiritueux, nos laines et nos jus de réglisse, ont été de tout temps frappés à l'étranger d'une taxe presque prohibitive. Il suffit de dire que ce dernier article paie en Angleterre un droit d'entrée de 180 p. °/₀!!! Notons que ces droits existaient long-temps avant qu'on eût songé à la modification du tarif à Naples; aussi ne fut-ce, de notre part, qu'une mesure défensive, urgente et même indispensable; différemment nous finissions par être écrasés, ou par être réduits à faire la plus honteuse des figures.

Mais ce qu'il y a d'heureux dans ce con-

flit de représailles, c'est que la victoire nous reste acquise, par cela seul que nous pouvons réunir l'œuvre de l'homme à celle de la nature. En effet, pendant que le napolitain travaille et parvient à faire une pièce d'étoffe, les peuples du Nord s'agitent envain, mûs par l'impuissant désir de faire naître sur leur sol un mûrier, un olivier ou un ceps de vigne! Vérité foudroyante dont nos prétendus économistes ne peuvent soutenir l'éclat; ils ferment les yeux pour ne pas dire: nous nous sommes trompés!

En prononçant le mot magique de *commerce*, notre auteur croit avoir tout dit, il croit avoir tout résumé et tout expliqué. L'état économo-politique de l'Europe lui étant probablement inconnu, il ne s'arrête en aucune manière ni sur la nature du commerce qui peut être avantageux au royaume de Naples, ni sur celui qui ne saurait lui être profitable.

Il paraît ignorer qu'au milieu des progrès de la civilisation et de l'industrie, privé de lois protectrices, le royaume de Naples était resté stationnaire, incapable de lutter contre ceux des pays dont tous les efforts n'avaient d'autre but que de se passer de lui.

Il paraît qu'il ignore encore que la chimie appliquée aux arts et à l'industrie, a ouvert une nouvelle carrière à l'esprit investigateur de l'homme, qui puise dans les secrets mêmes de la nature les moyens de se soustraire à la dépendance de cette dernière.

C'est ainsi que la soude factice a supplée en France la soude naturelle, dont Marseille recevait autrefois de la Sicile plus de 100 cargaisons par an. Que le fabricant trouve dans le laboratoire du chimiste l'équivalent combiné des teintures que lui fournissait l'autre hémisphère. Que les peuples du Nord savent extraire de l'eau-de-vie de la pomme de terre, du blé et d'autres céréales. Que la betterave donne en France un sucre plus estimé que celui des Indes et que, malgré la chute du système continental, qui fut l'origine de cette découverte, (1) malgré la concurrence des sucres à canne, cette industrie a pris en France une telle extension, que le gouver-

(1) On se rappelle les plaisanteries et les sarcasmes dont cette découverte fut l'objet lorsqu'elle parut; et pourtant elle était destinée à changer une partie des rapports commerciaux du monde!

Le royaume de Naples pourra bientôt placer aussi le sucre de betterave au nombre de ses nouvelles conquêtes industrielles.

nement français, dépossédé d'une partie des droits perçus sur ceux-ci, se voit contraint maintenant de grever les sucres indigènes d'un droit d'octroi : du moins les journaux français nous ont annoncé que la prochaine session de la chambre des Députés s'occupera de ce projet de loi.

Qu'enfin nos huiles d'olive ont trouvé de riches substituts dans les huiles extraites des nombreuses espèces de plantes oléagineuses qui croissent en abondance dans ceux des pays mêmes qui tiraient autrefois de Naples une grande quantité de ce liquide.

Le commerce d'importation qui n'avait été de tout temps qu'un commerce négatif pour le royaume de Naples, lui devint dès-lors tout à fait onéreux, pour ne pas dire insupportable (il est ici essentiellement question du commerce des tissus). Il ne trouva plus, comme autrefois, une compensation de ce qu'il recevait de l'étranger dans l'échange habituel de ses prodruits territoriaux, par cela même qu'on opposait incessamment, ainsi qu'on l'a vu plus haut, aux uns, de nombreux subrogés et, aux autres, une concurrence toujours croissante! Témoins les blés

dont le commerce, à Naples, est aujourd'hui dans l'état le plus déplorable!

Ce tableau qui, s'il est aussi rapide qu'incomplet n'en est pas moins véridique, peut donner une idée de ce qu'était la situation du royaume de Naples à l'égard des autres nations du continent; elle était telle alors qu'il ne put rester plus long-temps étranger et indifférent aux changemens et aux révolutions commerciales et industrielles qui s'opéraient partout autour de lui. Il dut enfin prendre une part active aux conséquences du blocus continental, de ce grand épisode de l'histoire commerciale du monde; de ce système tant combattu par ceux des peuples qu'il devait arracher à leur croupissante inertie, en leur donnant la mesure de leurs forces industrielles (1); mais qui, trop tardivement compris, apprécié et suivi, creusa une tombe à son immortel auteur pour avoir lui-même trop exigé du principe dans son application.

En créant chez lui une industrie nationale, le royaume de Naples acquit, dans la déca-

(1) L'union de douanes allemande n'est autre chose qu'une pâle imitation du système continental.

dence du commerce d'importation qui en fut la conséquence, la preuve la plus sûre, la plus évidente, la plus palpable, de sa prospérité naissante et future ; et il put dès lors se convaincre qu'il avait une vaste carrière à parcourir.

Or quel but pourrait-on se proposer aujourd'hui dans la fondation d'un lazaret brut et dans la réintégration de la *scala-franca*, même avec les réformes qu'on voudrait y introduire? Si ce n'est celui de favoriser ce commerce usurpateur, pour retomber ensuite dans l'état de langueur et de dépérissement où nous étions plongés avant la suppression de cet établissement, la réformation du tarif et l'installation de la régie ; mesures que nous dûmes toutes à la plus heureuse des inspirations!

Il était temps que le royaume de Naples prît rang parmi les nations industrielles ; il était temps qu'il secouât le joug de la dépendance étrangère, par l'accomplissement du vœu du célèbre Genovesi, de cet économiste éminemment national, lorsqu'il disait dans son économie civile : *la bocca di fuori debba esser chiusa a nazioni che venissero a piratare, non a mercantare.*

Comme si l'établissement à Naples d'une *scala-franca* fût chose nouvelle, comme si ce fût le résultat de longues et de pénibles méditations, l'auteur, qui, sans doute, n'aura pas le sort de Galilée, nous dit modestement: « Il suffit qu'il s'agisse d'un projet utile, de » la découverte d'une vérité, ou d'une entre- » prise nouvelle, pour qu'il naisse de suite » des oppositions, le mépris de la chose, ou » la persécution de l'auteur »!

Comment, c'est après avoir essayé à Naples d'une *scala-franca* pendant plus d'un siècle, c'est après avoir reconnu et apprécié les graves inconvéniens qui résultaient pour notre industrie de cette institution; c'est enfin après avoir compris et senti le besoin absolu de la supprimer, qu'on vient nous parler de découverte, de projet utile et d'entreprise nouvelle! Ceci est par trop fort, et suffirait seul pour nous fixer sur le mérite de l'ouvrage que nous examinons.

Si une erreur en politique peut renverser un état, comme une erreur en économie politique peut l'appauvrir, il s'agit de prouver si c'est l'auteur qui conseille l'erreur, ou bien ceux qui ne partagent pas ses opinions.

Voici d'abord comment je m'exprimais moi-même sur ce sujet dans le coup-d'œil que j'ai publié, en 1832, sur l'industrie agricole et manufacturière du royaume de Naples : « Disposé, par sa vocation, à sacrifier l'intérêt général à son intérêt particulier, le commissionnaire est principalement celui qui a réclamé le rétablissement de la *scala-franca,* de ce soi-disant port franc qui mettait constamment vis-à-vis du fabricant national une masse de marchandises étrangères à vil prix, et que jamais on ne réexportait; ou, du moins, si l'on en a réexporté, ce n'a été qu'après un chomage de plusieurs années; et je sais que ces mêmes marchandises expédiées à Livourne et à Gênes, ont dû souvent revenir mourir à Naples.

Depuis l'abolition de la *scala-franca*, le fabricant étranger a pu apprécier la consommation du royaume à sa juste valeur : n'étant plus séduit par l'espoir trompeur de la réexportation, il s'est modéré dans ses envois. Qu'en est-il résulté ? Le fabricant napolitain a eu moins de concurrence et les affaires de l'intérieur comme celles du dehors, ont pris un cours plus régulier.

La réintégration de la *scala-franca* à Naples provoquerait la contrebande et ruinerait l'industrie nationale. La régie pourrait, il est vrai, parer à bien des inconvéniens; mais en définitif, qu'y gagnerait le pays? Une *scala-franca* est illusoire, si elle n'est entourée de débouchés: il faut comme à Trieste, Livourne, Gênes et Marseille, qu'une certaine étendue de pays étranger lui offre une consommation importante. Marseille, Trieste et Gênes, outre leur propre consommation, approvisionnent l'Allemagne et la Suisse; et Livourne les états romains, mais ce dernier port franc est devenu aussi peu important que ses débouchés sont limités. Quant à Naples, située à l'extrémité de l'Italie et dont le commerce ne peut être qu'un simple échange de ses produits contre ceux du dehors, une *scala-franca*, selon moi, y serait non seulement sans but utile, mais, ainsi que je l'ai déjà dit, elle pourrait avoir des conséquences funestes, surtout si l'on y admettait les marchandises qui font l'objet d'une branche d'industrie dans le pays. Ce n'est pas que le royaume de Naples ne puisse un jour s'ouvrir des débouchés. La régénération des

Grecs et des autres peuples de l'Orient prépare de nouvelles ressources au commerce napolitain; mais n'anticipons pas sur les événemens; ne sacrifions pas le présent à un avenir incertain. Malheureusement il est dans la nature de l'homme de vouloir tout concentrer dans sa courte existence; il y circonscrit ses désirs, et les rêves de son imagination dépassent souvent le but qui ne sera réellement atteint que par les générations futures. »

Ignorant qu'il pût exister sérieusement un projet de réintégration, ce que j'écrivais alors, je l'écrivais sans passion, sans esprit de parti, de système et d'opposition; ce n'était que la simple expression de mes observations et de mes sentimens, dans le but d'appuyer ce que j'avançais, et de valider ainsi mes opinions sur tout ce qui avait pu concourir au développement de l'industrie à Naples, comme sur tout ce qui avait trait aux progrès que je la croyais susceptible de faire encore.

Ma position particulière, dûe à une carrière commerciale de 25 années, m'ayant fourni les moyens de méditer sur un sujet aussi important, de diriger mes recherches et mes

investigations sur des faits positifs, je me flattais pouvoir fournir par-là quelques faibles lumières à l'administration, mû que j'étais par l'espoir de l'engager à persévérer dans le système qu'elle avait adopté avec tant de bonheur, et dont elle pouvait déjà contempler elle-même les heureux effets.

Lorsque parurent les décrets qui modifièrent notre système économique, la maison de commerce dont je faisais partie, qui s'occupait essentiellement à Naples de la vente des marchandises manufacturées étrangères, prévit que ce genre de commerce allait l'abandonner; elle prévit que, sous l'égide d'un tarif protecteur, la quantité de marchandises qu'elle recevait en consignation de l'Angleterre, de la France, de la Belgique et de la Suisse, serait remplacée par une quantité équivalente de marchandises qui se fabriqueraient dans le pays. En effet ses prévisions ne tardèrent pas à se réaliser; le fabricant national que tenait enchaîné une concurrence invincible, par l'inégalité de forces qu'il opposait à ses rivaux, sortit bientôt de l'état d'avilissement dans lequel il était tombé. Non-seulement nous le vîmes donner

en peu de temps un grand essor à ses travaux, mais nous vîmes encore surgir de nouveaux et d'importans établissemens dans le royaume. Naples, Scafati, Salerne, Sora, Arpino, Taranta, comptent aujourd'hui un grand nombre de fabriques qui transforment en étoffes les trois principaux produits de notre sol, c'est-à-dire la laine, la soie et le coton. Enfin le développement de l'industrie à Naples fut tellement rapide et marqué, que le commissionnaire se vit définitivement contraint de tourner ses vues vers l'intérieur du pays, pour se créer de nouvelles ressources, qu'il trouva dans la vente des produits des fabriques nationales dont ses magasins sont aujourd'hui abondamment fournis.

Autrefois les boutiques de nos nombreux détaillans n'étaient assorties que de marchandises étrangères; maintenant ces mots consolans de: «*generi nazionali*» ont remplacé sur leur enseigne ceux de «*generi esteri!*» Changement heureux, qui témoigne bien plus que toutes mes assertions des pas que nous avons faits dans la voie du progrès.

Vous qui voulez avoir une idée précise de l'état de l'industrie napolitaine, après avoir

observé l'exposition des types respectifs des fabriques du pays, qui se tient chaque année dans les salons de Montoliveto, institution bien entendue et qui est l'objet de toute la sollicitude de S. E. le ministre de l'intérieur, visitez les élégans magasins remplis des produits des fabriques de S. Leucio et de Catania qui forment un des beaux ornemens de la rue de Tolède. Descendez ensuite dans les bas quartiers de l'ancienne Naples, où vous parcourrez les rues populeuses qui serpentent depuis la *Piazzetta*, les *Lanzieri*, la *Giudeca*, jusqu'à la place du marché; et là, vous trouverez une autre exposition, exposition pérenne, vivace et commerciale, des produits de toutes nos manufactures, qui, par une vente animée, journalière et lucrative, se consomment parmi les classes les plus nombreuses, si ce n'est les plus riches, des habitans de la capitale et de ses environs.

D'après ce que je viens d'exposer, nous voyons qu'une branche de commerce autrefois ruineuse pour le pays, sans changer d'importance dans son chiffre, mais ne variant que dans la forme et dans les résultats, est devenue pour lui une source féconde de

prospérité! prospérité d'autant plus grande, qu'elle a pour base la culture de nos terres, qui ne peut que s'étendre et se perfectionner de plus en plus sous l'heureuse influence de l'industrie manufacturière.

C'est ainsi que les champs de Scafati, d'Angri, de Sarno, de Nocera et de Castellamare, se couvrent de nouveau de plantes de coton, qui, avec la culture de la garance et de la betterave, remplacent avantageusement celle désormais déchue des céréales. Des croisemens multipliés de brebis indigènes avec des béliers mérinos, améliorent en Pouille et en Basilicate la qualité de nos laines; et enfin la plantation du mûrier s'accroissant sur tous les points du royaume, nous fournit chaque année une plus grande quantité de soie dont la filature perfectionnée donne des produits qui rivalisent avec ceux les plus renommés de la France, du Piémont et de la Lombardie.

Nos nombreuses fabriques consomment elles-mêmes la plus grande partie de ces riches productions territoriales dont la main-d'œuvre reste acquise au pays. Elles économisent en outre les frais de transport d'allée et de retour dont ces productions étaient grevées

*

lorsque nos laines, nos soies et nos cotons faisaient autrefois le voyage de l'Angleterre, de la France, de la Suisse et de la Belgique pour retourner ensuite à Naples convertis en étoffes. Le royaume de Naples fournissait alors à l'étranger un cantare de laine qui ne valait que 40 ducats, et il recevait en retour de l'étranger une quantité équivalente de drap qui en valait quatre cents. Il était évident que la proportion n'existait plus, et qu'il était urgent d'établir une compensation.

Voilà pourtant l'édifice que les fauteurs de la libre concurrence voudraient anéantir, en réclamant l'abolition des droits qui protègent d'une manière si admirable notre industrie, la reintégration de la *scala-franca* et la fondation d'un lazaret brut; voilà les mesures de destruction qu'ils nous invitent à adopter; voilà le service qu'ils voudraient rendre à leur patrie; et cela sans doute pour résoudre la maxime qu'une erreur en politique peut renverser un état, comme une erreur en économie politique peut l'appauvrir.

Au surplus, je le répète, ceux qui réclament la reintégration de la *scala-franca* et la fon-

dation d'un lazaret brut à Naples, paraissent n'avoir aucune connaissance de la position topographique du pays, comme ils démontrent encore n'avoir aucune idée du genre de commerce qui lui est propre.

Il est des peuples, peu favorisés de la nature, qui, maîtrisés par les circonstances et stimulés par les besoins inhérens aux progrès de la civilisation, doivent se créer des ressources factices. Situés pour devenir les intermédiaires des autres nations, ils se forment un commerce de transit, qui les met immédiatement en contact avec les producteurs et les consommateurs; commerce onéreux à ces derniers, mais profitable à ceux qui sont placés de manière à tirer parti du manque de communications directes. C'est moins les prix auxquels les marchandises se vendent qui constituent leurs bénéfices, que le nombre des ballots qui transitent chez eux.

Ces peuples n'ayant ni industrie ni agriculture à protéger, peu leur importe que les marchandises s'accumulent sur leur marché, qu'elles se vendent ou ne se vendent pas; ils ne voient que l'affluence des objets qui passent par leurs mains, et leur commission de

vente et de passage. Ne pouvant rien produire par eux-mêmes, et n'ayant qu'une existence précaire et artificielle, leur unique partage est celui d'être les commissionnaires, les rouliers et les portefaix du continent.

C'est ainsi que Livourne, Gênes et Trieste, ont pu considérer la possession d'un lazaret brut et d'un port franc comme une nécessité absolue (1). Mais les rapports sont-ils identiques, est-ce là notre position? Non, grâce à Dieu, sa providence a jeté sur notre sol dix à douze palmes de terre végétale, qui, faiblement remuée, nous donne cinquante espèces des plus riches produits, parmi lesquels figurent, ainsi que je l'ai déjà dit, les *trois brins* qui forment la base fondamentale de l'industrie manufacturière. Livourne, Gênes et Trieste, possèdent-elles de pareilles prérogatives? Trieste, le seul port important de l'empire autrichien, réclamait impérieusement des immunités pour assurer son existence. Livourne, placée sur un terrain peu fertile et environnée de maremmes, devait

(1) Il en est de même du passage de l'isthme de Panama. Ces lieux, par les moyens de communication qu'on y prépare, allant devenir les points de transit entre l'océan atlantique et la mer Pacifique, réclament aussi la fondation de *Scale franche*.

aussi trouver un soutien dans les privilèges d'un port franc, indépendamment de ses ressources locales. Gênes, située sur un sol ingrat qui ne produit pas le quart de la quantité du blé nécessaire à sa consommation, et dont les habitans ne vivent que d'économie et de privations, devait attirer chez elle un commerce de passage, rendu d'ailleurs facile et lucratif par sa situation physique. Quant à Venise, depuis l'entreprise audacieuse de Vasco de Gama, qui a vu constamment déchoir son commerce sans jamais pouvoir le ranimer; qui a même fini de perdre tout souvenir de son ancienne splendeur par la nature des phases politiques qui, depuis quarante ans, ont changé la face de l'Europe, Venise, dis-je, ne pouvait espérer d'autre ressource de la magnanimité de l'Empereur que dans la fondation d'un port franc, privilège qui lui a été accordé comme une faible compensation de ses tribulations.

Mais qu'ont de commun les pays que je viens de citer avec le royaume de Naples, tant sous le rapport de la situation topographique, que sous celui des ressources territoriales et industrielles? La différence qui exi-

ste entre ces pays et celui-ci, prouve évidemment que ce qui peut être convenable à un état ne saurait toujours l'être à un autre, et qu'il ne peut, en conséquence, y avoir de principes généraux en fait d'économie politique qui ne soient susceptibles de graves modifications.

Chacun sait qu'un port franc consiste dans la franchise dont jouit une ville, et quelquefois sa banlieue, des droits perçus sur les marchandises importées. C'est un véritable nid de contrebandiers, un repaire de transfuges qui ayant trahi en d'autres pays la confiance publique, viennent jouir dans les ports francs de la protection de lois particulières, qui n'eurent d'autre but que celui d'y former une population factice, n'importe à quel prix! Vous y voyez pulluler tour à tour le Grec, l'Arabe, le Turc, le Juif, l'Arménien, dont la conduite pleine d'égoïsme et l'esprit de rapacité, en bannissant tout idée de grandeur d'âme et de générosité, ne sauraient fournir que des élémens gangrenés à une pyhsionomie nationale. Enfin un port franc est un privilége inouï, une exception inconcevable accordée à un seul point au détriment

du restant de l'état qui en est privé. Le siècle et la raison repoussent de semblables institutions; aussi les ports francs cèdent-ils aujourd'hui la place aux entrepôts ou *scale-franche* qui ne possèdent que la seule faculté de la réexportation; mais, par le puissant motif que les peuples tendent par tous les moyens possibles à se rapprocher, que leurs rapports commerciaux deviennent de plus en plus directs, les entrepôts finiront aussi par perdre de leur importance même dans ceux des pays où ils paraissent offrir encore quelque utilité: ils éprouveront le même sort que les foires que nous pouvons considérer comme les ports francs ou les entrepôts des pays méditerranéens.

L'institution des foires (1), ou plutôt des marchés qui en furent l'origine, remonte au moyen-âge. Dans ces temps de barbarie, d'ignorance et d'oppression, une partie des hommes qui composaient la société baignaient la terre de la sueur de leur front; l'autre, méconnaissant les arts, l'industrie et le commerce, abandonnait aux Juifs ce grand véhicule de la prospérité des nations. De nouveaux besoins, résultant d'une civilisation naissante, n'avaient pas encore rendue la féodalité tributaire de l'industrie. Privés de moyens de communication, les barons, comme les hommes attachés à la glèbe, vivaient isolés au sein même de la patrie, si tant est qu'on pût lui donner ce nom. Des distances de dix

(1) La question des foires ayant déjà été traitée par M.r M. L. Rotondo, ce que j'en dis ici n'est, en quelque sorte, qu'une répétition de ce que cet estimable auteur à publié sur ce sujet.

lieues équivalaient alors à un espace décuple de nos jours, et ces distances n'étaient franchies que par le pèlerin, le guerrier et le marchand ; le second, mû par l'esprit de rapine, et l'autre, par l'espoir d'un gain licite, mais qui était chèrement acheté.

Cependant par le fait même du temps, qui pousse les hommes dans la voie du progrès, et par l'influence d'une consommation qui devenait plus considérable et plus exigeante, l'industrie commença à se développer, et dès lors les hommes sentirent la nécessité de se rapprocher pour procéder à un échange plus facile de leurs ressources respectives. Mais les transports des denrées de première nécessité, des matières brutes et des objets fabriqués, ne pouvant s'opérer encore avec sécurité par la crainte des déprédations, les marchands se réunissaient en troupe pour se défendre contre les attaques du plus fort; et, par le manque de routes praticables aux charrois, on faisait voyager les marchandises à dos de mulet. C'est ainsi qu'à des époques déterminées, les premiers se rendaient dans les lieux désignés comme étant le plus à la portée des consommateurs et des ache-

teurs intermédiaires. Ces points de réunion devinrent de véritables marchés, qui prirent peu à peu une plus grande importance, et auxquels on donna par la suite le nom de foires, *forum*, ou place publique.

La centralisation des gouvernemens dans l'unité du Prince, conséquence de l'affaiblissement d'une féodalité oppressive et envahissante, devait exercer plus tard une heureuse influence sur le développement de l'industrie, de l'agriculture et du commerce, qui devaient à leur tour contribuer à asseoir la puissance des états dont le plus ferme appui est dans le bien-être des peuples. Pénétrés de cette vérité, les gouvernemens émanèrent des lois, ils firent des règlemens, ils adoptèrent des mesures protectrices, et ils s'empressèrent surtout d'accorder aux foires des immunités et des priviléges. On vit bientôt accourir aux foires d'Allemagne, de France et d'Italie, les marchands de toute l'Europe, d'une partie de l'Afrique et de l'Asie, et elles devinrent ainsi le rendez-vous général du monde commercial.

Dans chaque pays, dans chaque ville et dans chaque fabrique, on travaillait toute

l'année pour les foires, où les acheteurs et les consommateurs se pourvoyaient également d'une année à l'autre. Le débit des marchandises n'avait par-là qu'une seule époque dont le résultat était décisif. Tout allait bien jusqu'alors, mais les foires qui ne sont elles-mêmes qu'un palliatif de la difficulté des communications, devaient perdre de leur importance à mesure que les rapports devenaient plus directs. De même que la Hollande a cessé d'être le point intermédiaire d'une grande partie du commerce de l'Europe, les foires ne sont plus devenues qu'une institution d'habitude, comme c'en fut une de nécessité dans les temps plus reculés.

La multiplicité des routes, des canaux, des chemins de fer, ainsi que la navigation à la vapeur, porteront le dernier coup à l'existence des foires, qui déjà ne sont plus que l'ombre de ce qu'elles étaient autrefois. Si la foire de Beaucaire a conservé encore quelque splendeur, elle le doit essentiellemente à sa proximité de l'Espagne, ainsi qu'aux rapports commerciaux de Marseille avec toutes les échelles du Levant, pays peu policés et où l'industrie est encore dans l'enfance. Comme les

foires de Salerne, d'Aversa et de Foggia qui ne sont plus devenues que des marchés à bestiaux, celles de Beaucaire et de Sinigaglia finiront aussi par tomber en désuétude; et l'on peut en prédire autant des grandes foires de Francfort et de Leipzig; seulement celles-ci pourront subsister plus long-temps par leur position toute continentale, qui forme le point central de la vaste étendue des états germaniques, et en raison de leurs rapports avec la Russie, la Pologne, la Valachie, la Moldavie et les autres contrées peu civilisées du Nord et de l'Orient. Mais nous approchons tous les jours plus de l'époque, où, comme en Hollande et en Angleterre, pays modèles de civilisation commerciale, la facilité avec laquelle le mouvement se portera du centre à la circonférence, et de la circonférence au centre, ainsi que dans toutes les ramifications, chaque nation nous offrira le tableau animé d'une foire perpétuelle.

Si je me suis étendu sur l'historique des foires, c'est que j'observe de la similitude entre cette institution et celle des ports francs. Nous avons vu que, dès leur origine, les premières ne furent que de simples marchés, qui devinrent, plus tard, à leur apogée, des institutions privilégiées, ainsi que les points les plus importans du monde commercial. Aujourd'hui, les foires sont redevenues ce qu'elles furent d'abord, c'est-à-dire de simples marchés. Il est des institutions dont la marche est en raison inverse de celle du temps et des progrès de la civilisation; et dans ce nombre je place les foires et les ports francs.

C'est pousser trop loin l'illusion, lorsque l'auteur nous parle des rapports que la fondation d'un lazaret brut ouvrirait à Naples avec le Levant, la Barbarie, les Antilles, les Indes etc. Quand on raisonne sur un objet

quelconque, il faut, ce me semble, le connaître à fond, l'analyser et l'envisager sans prévention; différemment c'est s'exposer à commettre de graves erreurs: heureusement que celles dont il est question ne peuvent faire du tort qu'à l'auteur, le bon sens étant là pour en faire justice.

La situation du royaume de Naples est telle que possédât-il trois lazarets pour un, son commerce n'en serait pas accru d'un centime. Je ne vois pas comment, au dire de M.r Solimene, les marchands se rendraient à Mysène avec leurs navires pour y purger leur quarantaine plutôt qu'à Livourne, à Gênes et à Marseille. Serait-ce parce que ces marchands trouveraient à Naples un débouché plus avantageux de leurs marchandises que sur ces derniers marchés? Bien qu'il ne s'explique pas clairement à cet égard, on doit présumer que c'est là la pensée de l'auteur, que c'est sur cela que se fonde son espoir. Mais quel intérêt les propriétaires de navires pourraient-ils avoir de donner la préférence à la quarantaine à Naples, s'ils devaient ensuite se rendre à Livourne, à Gênes ou à Marseille, pour y vendre leurs cargaisons? C'est

pourtant ce qui arriverait indubitablement, car Naples ne pouvant offrir aucune espèce de débouché à l'extérieur, la réexportation n'y sera jamais qu'un pis aller, et non un but intentionnel. Voilà justement ce qui différencie les places de Livourne, de Gênes, de Trieste et de Marseille, de celle de Naples. L'expéditeur de toute marchandise sur ces premiers marchés, ayant beaucoup plus en vue le transit ou la réexportation que la vente à la consommation locale, si l'on disait à cet expéditeur: expédiez vos marchandises à Naples dans le seul espoir de la réexportation, nul doute qu'il y renonçerait pour donner la préférence à ceux des ports de la Méditerranée ou de l'Adriatique qui, indépendemment de leur consommation particulière, peuvent lui offrir encore de nombreux débouchés en dehors de leurs propres limites; car il est positif que l'expéditeur précité éviterait ainsi deux actes d'exportation pour un.

Outre que Naples est située à l'extrémité d'une langue de terre très-resserrée, n'ayant devant elle, au-delà des mers, que des pays barbares ou peu civilisés, il est encore à remarquer que les productions des pays sus-

pectés de peste, baignés par la méditerranée, sont absolument identiques à celles du royaume de Naples. Si nous en exceptons l'opium, les poils de chameau, la gomme, la cire, il ne s'agit plus que d'huiles, de soies, de laines, de cotons, de céréales, de noix de galles, tous articles indigènes du sol napolitain. Ces marchandises, par les raisons précitées, ne pouvant y être un objet de transit et même d'échange, ce serait les faire voyager inutilement, avec la certitude de devoir leur donner plus tard une autre direction; direction qu'elles peuvent prendre dès leur origine. C'est absolument comme si l'on s'avisait de vouloir exporter de Naples à Alexandrie du coton, des blés, des fèves, des haricots et de la graine de lin. Une circonstance seule de disette pourrait bien appeler là ces denrées, mais certes jamais on ne les y expédierait dans le double but de la consommation et de la réexportation.

Plus j'examine le sujet dont il est question, plus je reconnais ce qu'il a d'inconsistant, et plus je sens accroître ma surprise d'être appelé à le discuter.

Cependant de semblables objections ne

sauraient concerner les places situées sur les rives de la haute Italie qui ont derrière elles une étendue de pays presqu'illimitée à approvisionner. Par leur position topographique, ces places, telles que Gênes, Livourne, Trieste et même Marseille, étant les entrepôts naturels des susdits pays, elles pouvaient et devaient même, ainsi que je l'ai déjà dit, réclamer d'autres institutions.

Le seul bienfait, le seul avantage qu'on pourrait se promettre d'un lazaret brut à Naples, serait celui d'y voir admettre les navires napolitains, afin de leur éviter une perte de temps, en les dispensant d'aller purger leur quarantaine ailleurs, ainsi que cela a lieu maintenant à l'occasion du choléra; mais ceci n'est qu'une considération tout à fait secondaire qui ne saurait nullement l'emporter dans une question de cette gravité; et cela d'autant plus qu'il ne s'agit ici que d'une circostance toute exceptionnelle, puisque le choléra n'est point une maladie endémique à nos climats, mais une maladie de passage et temporaire, dont l'Occident a été principalement la victime, c'est-à-dire les contrées avec lesquelles nos rapports sont le

plus suivis et le plus lucratifs ; outre, dis-je, que ceci n'est qu'une considération tout à fait secondaire, je crois devoir ajouter encore dans cette occurrence que nous devons peut-être nous féliciter de n'avoir point eu de lazaret brut, car tout porte à croire que si un établissement pareil eût existé à Mysène, ou autre part dans les environs de Naples, nous eussions été probablement atteints par le fléau qui a ravagé les contrées dont je viens de parler.

Quiconque a suivi les phases du choléra en Italie, a pu se convaincre que c'est d'abord dans les lazarets qu'il s'est manifesté, et que de là il a passé dans la cité. Ceci viendrait à l'appui de la première opinion émise sur l'origine et sur la propagation de cette maladie : elle a été attribuée, par les uns, à un fluide électrique, et, par les autres, à la présence dans l'air d'animalcules imperceptibles même à l'aide du microscope. Cet air contenu dans les navires réunis sur un seul point, suffit pour infecter les localités où ces navires se trouvent agglomérés.

La marche constante du choléra avec les armées russes et polonaises, semble donner

aussi du poids à cette supposition, qui est également celle qui résulte du rapport fait par le baron Larrey, chirurgien en chef de l'armée française, qui fut envoyé par son gouvernement dans les provinces du midi de la France pour y observer et étudier le choléra. On cite, il est vrai, l'exemple de la plupart des personnes qui furent appelées à soigner des cholériques et qui ont échappé à l'infection, bien que, cependant, plus de 15 médecins aient succombé à Marseille; mais comme il s'agit ici d'une infection atmosphérique, d'une infection qui se communique par l'aspiration, et qui ne provient pas de contact de corps, il était facile de s'en préserver en purifiant l'air par les moyens requis. Quoiqu'il en soit, ceci prouve que si les lazarets ont été efficaces et suffisans jusqu'à ce jour, pour nous préserver de la peste et de la fièvre jaune, ils sont devenus par contre pernicieux pour le choléra; et cela par la confiance qu'ils ont inspirée à ceux qui n'ont point voulu faire de différence entre cette dernière maladie et les autres, par la raison sans doute qu'on avait vu maintes fois la peste dans les lazarets de Livourne, de Gê-

nes et de Marseille, sans qu'elle passât outre. Je comprends que ces antécédens aient pu inspirer une sécurité malheureuse à l'égard du choléra, qui a franchi, comme on l'a vu, les prétendus obstacles que lui opposaient ces établissemens.

Ces raisonnemens seraient peut-être spécieux s'il s'agissait de conquérir des avantages réels et importans; s'il s'agissait de nous placer, par exemple, au niveau des marchés de Trieste, de Livourne et de Marseille, parce que des considérations même d'un grave intérêt disparaîtraient devant ces mêmes avantages. Je serais peut-être alors le premier à réclamer la fondation à Mysène d'un lazaret brut. Mais pourquoi vouloir nous exposer gratuitement au danger d'un pareil voisinage? Surtout ne voulant pas y adjoindre une *scala-franca*, car je ne puis supposer le moins du monde qu'il puisse entrer dans les vues de l'administration de rétablir ce que l'expérience a suffisamment prouvé être non-seulement inutile, mais encore des plus contraires, des plus onéreux et des plus fatals à notre industrie.

La lettre surannée que cite l'auteur tou-

chant le projet d'un lazaret brut en Angleterre, dépose plutôt contre ses assertions qu'elle ne les appuie: car, en fait de commerce et de tout ce qui se rattache aux mesures qui peuvent contribuer à sa prospérité, certes l'Angleterre ne laisse rien à désirer, elle ne nous offre au contraire que des exemples à suivre; eh bien, il y a près d'un demi-siècle que la lettre précitée a été écrite, et l'on ne compte que douze années depuis l'adoption des lazarets en Angleterre, pays dont la pose commerciale n'a rien d'identique avec la nôtre, pays dont les intérêts sont parfaitement en opposition avec ceux du royaume de Naples. Je pense même ici de rappeler encore avec plus de force et de raison, tout ce que j'ai déjà dit touchant les lazarets et les ports francs de Livourne, de Gênes, de Trieste etc.; ainsi que sur les convenances et les disconvenances qu'offrent ces institutions, en raison des rapports et de la position des pays respectifs.

Je ferai encore observer qu'en Angleterre, pays qui n'a adopté cette institution qu'à son corps défendant, il n'y a que des lazarets flottans formés par des vaisseaux de

guerre mis hors de service. Le *lazaret brut* de Liverpool est placé à Milford, sur le canal de Bristol, distant plus de 150 milles de la susdite ville; et quant aux navires qui vont à Londres avec des patentes brutes, ils doivent d'abord aller purger leur quarantaine à Stendgate-Creeck, situé à l'embouchure de la Tamise, à gauche en entrant, à 60 milles de Londres. Nous voyons donc que les Anglais, malgré la sévérité qui préside à l'exécution de leurs lois, ont su placer leurs *lazarets bruts* à des distances respectueuses des grandes villes.

Dans un mouvement de tendresse pour son projet, l'auteur conclut en s'écriant: « je ne vois que santé et richesse dans la fondation d'un lazaret! » C'est, ce me semble, pousser un peu trop loin l'amour de sa propre opinion, que de placer la fortune du monde entier dans la fondation d'un lazaret; or, ou il y a passion, on le sait, il n'y a plus de raisonnement.

L'économie politique, cette science toute de chiffres, toute de faits, ne saurait être traitée avec assez de calme et de réflexion. C'est là qu'il faut essentiellement envisager

les questions sous toutes leurs faces, balancer et pondérer les raisons pour et contre, afin d'en tirer le résultat le plus concluant, le plus convainquant et le plus en harmonie avec la situation des choses. C'est là que l'impartialité doit dominer pour n'avoir qu'un but, qui est celui de la prospérité publique. C'est là enfin que la voix de l'intérêt particulier doit se taire devant celle de l'intérêt général.

Après avoir exprimé mon opinion sur la fondation d'un lazaret brut à Mysène, et sur le rétablissement de la *scala-franca* à Naples, même avec les réformes qu'on voudrait y introduire; après avoir démontré non-seulement l'inutilité de cette dernière institution, mais encore tout ce qu'elle aurait de pernicieux, considérée sous le double rapport de l'influence fâcheuse qu'exercerait la contrebande sur l'industrie nationale, et de celle non moins nuisible qui résulterait de l'accumulation à l'entrepôt d'une masse de marchandises étrangères que, faute de débouchés à l'extérieur, jamais on ne réexporterait; marchandises provenant d'ailleurs de pays dont l'unique pensée et tous les efforts ne tendent qu'à repousser nos produits territoriaux, qui sont grevés chez eux de droits protecteurs, droits fiscaux et souvent presque prohibitifs; après, dis-je, avoir exprimé mon

opinion sur la fondation d'un lazaret brut à Mysène, et sur le rétablissement de la *scala-franca* à Naples, j'ajouterai qu'en attirant les navires étrangers, cette dernière ferait encore un tort manifeste au pavillon national, qui est en possession d'exporter tous les produits du pays. Si le pavillon étranger ne se voit plus que rarement à Naples, ce n'est point qu'il soit repoussé par un droit de tonnage hostile qui pourrait donner lieu à des mesures de représailles, mais simplement parcequ'il ne trouve plus, comme autrefois, sa convenance à fréquenter nos ports.

Après avoir ainsi discuté sur les points les plus importans, je pourrais m'arrêter ici; cependant, dans l'espoir que de nouvelles observations pourront servir de corollaire à celles qui précèdent, je pousse plus avant la discussion, en suivant l'auteur dans ses excursions, et en répondant à toutes ses objections.

D'abord M.r Solimène cite un passage de M.r L. Rotondo, écrivain contre lequel il tonne en termes peu mesurés par cela seul que celui-ci n'est pas de son opinion. Cependant les paroles de M.r Rotondo, bien loin de déposer contre lui, portant l'empreinte de la

sagesse et de la modération, je crois devoir les rapporter à mon tour comme une arme contre son détracteur.

Voici comment s'exprime M.r Rotondo :

Con quell' avvedutezza che la prudenza raccomanda, la prima istallazione del Lazzaretto in Messina non dovrebbe essere assolutamente a peste, ma di quelli che diconsi semi-sporchi col disegno d' ingrandirsi e di portarsi alla sua completa perfezione, ove il tempo ne facesse conoscere i vantaggi del primo esperimento.

On voit, par-là, que M.r Rotondo ne repousse pas l'idée de l'établissement d'un lazaret; mais, en homme prudent, il parle d'un lazaret semi-brut, dans le but de concilier à la fois le désir de l'auteur avec la prudence qui doit présider à l'adoption d'une pareille institution; enfin M.r Rotondo réclame l'aide de l'expérience, dont l'auteur, dans sa fougue, décline l' assistance et l'appui.

En outre, dans une question d'un intérêt aussi grave, dans une question qui touche de si près la santé publique, il est vraiment surprenant que l'auteur trouve étranges et inconvenans les doutes et les craintes de

M.rs Bianchini et Rotondo à l'égard des infractions des lois sanitaires qui pourraient résulter de la vénalité ou de l'ignorance qu'on aurait de ces mêmes lois. C'est-à-dire, *che l' ignoranza de' regolamenti sanitari e la miseria di quelli abitanti delle contrade di Miseno rendevano facile la fraudolente sortita delle merci dal Lazzaretto, e con ciò la propagazione della peste.*

Il est à croire, lorsqu'ils parlaient ainsi, que M.rs Bianchini et Rotondo se rappelaient que nous ne dûmes la peste de Noja qu'à une transgression des règlemens concernant la santé publique.

Si les susceptibilités nationales de l'auteur lui font honneur, s'il veut se créer des illusions, il doit convenir cependant qu'elles ne sauraient trouver leur place là où le sentiment doit céder à la raison. C'est ici moins que jamais le cas de vouloir prendre les hommes pour ce qu'ils devraient être, mais bien pour ce qu'on peut craindre qu'ils ne soient.

Bien que, par de faibles publications sur l'état industriel de ce pays, j'aie donné quelques preuves de l'affection que je lui porte,

jusqu'au point même d'avoir été taxé de partialité, je dois m'abstenir, comme étranger, de discuter sur une matière aussi délicate, et cela d'autant plus que j'ai devant moi des juges compétens. Je me suis donc borné à reproduire l'opinion de M.rs Bianchini et Rotondo, dans une question sur laquelle ils peuvent raisonner beaucoup mieux que moi. Les sentimens d'estime et d'attachement que ces écrivains professent pour leur pays, leur caractère, leur position sociale et leurs ouvrages mêmes, sont des titres qui justifient de la candeur, de la justesse et de l'orthodoxie de leurs assertions.

On ne peut certes reprocher aux Anglais de manquer d'amour propre national, bien loin de là, s'il y a excès, c'est plutôt dans le sens contraire, et ce sentiment existe chez eux moins en paroles qu'en faits. Cependant, l'amour propre national a su se taire en Angleterre, ou a su transiger avec lui-même, par la prudente détermination que les Anglais ont prise de placer, ainsi que nous l'avons vu, leurs *lazarets bruts flottans* à une grande distance des villes principales.

On ne manquera pas d'objecter que Tric-

ste, Livourne et Gênes, n'ont pas eu les mêmes scrupules que l'Angleterre dans la disspoition de leurs lazarets; mais, outre que ces établissemens y remontent à une époque assez reculée, ce n'a pas été sans doute faute de bonne volonté de faire autrement; il est à croire que ces places n'avaient pas le choix des localités; d'ailleurs elles devaient nécessairement adjoindre un port franc à leur lazaret, qui sans cela n'eût été qu'une institution illusoire. Enfin j'ajouterai que, par leur position toute particulière, les villes précitées ont toujours flotté entre l'alternative de subir toutes les conséquences du voisinage d'un lazaret et la perte d'une grande partie de leur commerce de transit; commerce qui, je le répète encore, eu égard à la position géographique, ne peut être nullement le partage du royaume de Naples qui a bien d'autres ressources à exploiter.

En répondant aux craintes émises sur les conséquences de la sortie clandestine des marchandises du lazaret, l'auteur émet cet adage : « la contrebande a pour principe absolu l'élévation des droits; et, partant, si l'on ne détruit pas la cause il faut nécessai-

rement en accepter les effets. » Voilà ce qui s'appelle trancher la question en peu de mots; voilà ce qui s'appelle résoudre un système par une sentence; mais aujourd'hui ces aphorismes ne suffisent plus, il faut des preuves.

En admettant donc que l'élévation du tarif fût à Naples une incitation à la contrebande; faudrait-il pour cela sacrifier un grand bien à un petit mal...faudrait-il pour cette seule raison renverser et anéantir toutes les fabriques qui prospèrent dans le royaume sous la protection du tarif existant? D'ailleurs si la contrebande qui se fait maintenant était de nature à rendre ce tarif illusoire, si l'on opposait réellement aux produits manufacturés nationaux la concurrence qui résulterait nécessairement d'objets étrangers qui n'eussent payé à leur entrée dans le pays que les bénéfices acquis au contrebandier, je le demande, les fabriques nationales seraient-elles dans l'état florissant et progressif dans lequel elles se trouvent maintenant; les verrions-nous augmenter, multiplier et étendre leurs ateliers au sein même de la concurrence qui surgit dans le pays de la fondation d'un grand nombre de nouveaux établisse-

mens? C'est à quoi je désire qu'on me réponde.

Au surplus, grâce à l'abolition même de la *scala-franca* et à l'installation simultanée de la régie des douanes, la contrebande n'est plus à Naples ce qu'elle était autrefois; notamment avant que le tarif eût été reformé. Nous en avons, au reste, une preuve irrécusable dans le revenu actuel des douanes; pourtant il était naturel d'induire que l'élévation des droits produirait, d'une part, une diminution dans la masse des marchandises importées, et, de l'autre, une nouvelle réduction résultant de la concurrence pour celles-ci par le fait même des fabriques nationales, qui fourniraient au pays tout ce qu'il recevrait de moins de l'étranger. Eh bien, comparons le chiffre du produit des douanes pendant les années qui ont précédé la promulgation du tarif, l'abolition de la *scala-franca* et l'installation de la régie, avec celui des années qui ont suivi l'adoption de ces mesures, et nous verrons de quel côté penche la balance. S'il y a eu en dernier lieu quelque diminution, on ne peut l'attribuer qu'à l'influence malheureuse du choléra.

Par ce qui précède, je crois avoir opposé des faits aux craintes vaines, chimériques et mal fondées de certains économistes, qui ne savent faire que de l'opposition sans jamais ouvrir un avis profitable ou donner un conseil salutaire.

Mais heureusement que le gouvernement qui n'agit qu'avec pondération, qui ne marche qu'avec la boussole des faits dans la voie de l'expérience, saura en faire justice; c'est-à-dire qu'il persévérera dans le système providentiel qu'il a cru devoir adopter.

Je me résume en demandant encore si l'élévation des droits, dans le but de protéger l'industrie, trahissait le principe et les vues du législateur, comment se ferait-il que, malgré les clameurs de la plupart des économistes, si je puis me servir de ce nom, nous eussions vu, en dernier lieu, les États-Unis d'Amérique, ce jeune pays, exempt de la rouille qui ronge encore la vieille Europe, commettre la grave erreur d'élever aussi leur tarif? Comment se ferait-il que la chambre des représentans de la Belgique eût voté dernièrement à l'unanimité une élévation de droits sur tous les tissus de coton importés dans le

pays ? Comment se ferait-il que le gouvernement toscan eût réduit le tarif concernant certains produits étrangers que ne peuvent fournir le sol et les fabriques du pays, pour surtaxer ceux qui y forment un objet d'industrie ? Comment se ferait-il encore que le gouvernement pontifical eût rendu le décret dont voici à peu près la teneur :

« La position fâcheuse des fabriques de drap dans l'état romain et le désir de ranimer cette branche d'industrie ont déterminé S. S. à élever les droits d'*importation sur les tissus de laine* étrangers et à accorder des *primes* aux *draps* des fabriques de Rome et de l'État.

Par une *notification* en date du 12 août 1835, les droits d'importation sont portés :

Pour les grosses étoffes dites *borgonzoni* ou *peloni*, pour les *droguets* et les *carfaqui* au triple des droits établis par le tarif en vigueur.

Pour les autres tissus de laine au double des droits actuels.

Les primes accordées aux draps des fabriques de Rome et de l'État sont fixées à 20, 30, 40, 50, 60, 80 bajoques et l'*écu* par

canne, selon la quantité fabriquée par an, le mode de fabrication, la qualité et l'aunage des produits.

La condition essentielle de l'allocation est l'emploi de filés indigènes. L'emploi de filés étrangers dans des draps présentés pour en jouir, entraîne l'exclusion, à tout jamais, du bénéfice de l'allocation.

Une exposition annuelle aura lieu tous les ans dans le mois d'Août au Capitole. Une médaille d'or sera décernée au fabricant qui aura présenté les trois pièces de drap recconnues les meilleures pour la qualité, le tissu et la couleur. »

Enfin, il n'y a pas long-temps que nous avons vu échouer la mission de M.r Bowring, dont le but était d'amener la France à une transaction commerciale avec l'Angleterre; mission qui fut suivie heureusement d'une enquête industrielle, au moment même où le projet de loi sur les douanes allait être discuté. Cette enquête qui a jeté une si vive lumière sur la situation de l'industrie en France, comparée à celle de ses voisins, a été pour elle et pour tous les états du continent une véritable école d'économie politi-

que pratique. La France a pu ouvrir les yeux sur la situation réelle de ses intérêts qui étaient menacés par les propositions insidieuses de ses devanciers plutôt que de ses compétiteurs ; et le ministre du commerce, M.r le comte Duchâtel, auquel on ne pouvait reprocher d'être partisan du système restrictif, eut tout lieu de se convaincre lui-même par les preuves résultant des faits, de la nécessité de conserver à plus d'une branche de l'industrie française la protection dont elle avait joui jusqu'alors.

S'il y a eu quelques modifications dans le tarif français, c'est qu'elles étaient réclamées et justifiées par les progrès avérés de plusieurs branches d'industrie ; et notamment par celle des fers, article qui est à toutes les industries ce que le pain est à la nourriture de l'homme. D'ailleurs il y avait et il y a encore en France une prohibition absolue pour de certains objets; système vicieux qui est inconnu à Naples, où le tarif consacre le principe de la concurrence, par l'admission de tous les produits étrangers, moyennant un droit basé sur l'état progressif des fabri-

ques nationales qui s'occupent de la confection de ces mêmes produits.

Il est donc facile de reconnaître que toute l'économie administrative consiste, d'un côté, à dégrever de droits, autant que possible, tout ce qu'un pays quelconque ne peut absolument pas créer dans son propre sein et que l'étranger est en possession de lui fournir; et, de l'autre, de couvrir d'une taxe protectrice tout ce qu'il peut produire et fabriquer lui-même; jusqu'à ce qu'enfin arrivé au point de pouvoir lutter sans crainte contre ses rivaux, la concurrence s'établissant de fait, le tarif devienne en quelque sorte illusoire; du moins c'est alors le moment de le réduire ou de le modifier, de manière à ce que la présence des produits étrangers dans le pays, bien loin de nuire aux fabriques nationales, devienne au contraire pour elles un stimulant nécessaire, et une heureuse émulation. Telle serait aujourd'hui la position de l'Angleterre à l'égard des autres nations du continent, mais ce n'est pas, tant s'en faut, la position de celles-ci à l'égard de la première.

D'après cela que deviendraient les intérêts

matériels d'un pays, s'ils devaient avoir pour régulateurs tous ces soi-disant économistes de cabinet, qui, frappés de l'éclat d'un mot, sans avoir aucune connaissance des faits qui le constituent, voudraient jeter le trouble dans l'âme du législateur ? Ils s'appuient sur le principe de la libre concurrence; de cette liberté de commerce de nation à nation, système qui est encore plus difficile à réaliser que le beau rêve d'une monarchie universelle. Ils ne manquent pas de recourir à de grands noms, de nous inonder de citations, et d'invoquer toutes les célébrités de la science économique : ils invoquent entr'autres celle d'Adam Smith qui en fut pour ainsi dire le fondateur; mais ils ne réfléchissent pas que si cet économiste eût dû écrire expressément pour le royaume de Naples, ses pensées eussent été diamétralement opposées à celles qu'il a publiées sur son pays.

Enfin ils ne voient pas que si Adam Smith fut chaud partisan de la libre concurrence, c'est qu'il avait deviné et senti dès long-temps la nature des exigences de l'Angleterre. En préconisant un système favorable aux intérêts de celle-ci, il savait bien que

s'il venait à être adopté et suivi généralement, ce ne pouvait être qu'aux dépens de ses compétiteurs, puisque tout progrès, toute amélioration, ne peut s'obtenir en Angleterre qu'au détriment des peuples du continent. Or, sous ce point de vue, Adam Smith fut un économiste éminemment anglais, comme Melchiore Gioja, en modifiant ce système d'une manière favorable aux intérêts de la Péninsule, fut un économiste éminemment italien. Quant à l'économiste cosmopolite, quant à celui, qui, après avoir posé des principes généraux, saurait faire la part de chaque pays, cet économiste-là, malheureusement, n'a pas encore paru.

Cela posé, au lieu de déclamer contre les mesures protectrices qui tendent constamment à donner au royaume de Naples un rang parmi les nations les plus industrielles; au lieu de vouloir faire dévier l'administration du but louable qu'elle se propose, qui est celui de la prospérité du pays, but vers lequel il s'avance à grand pas; au lieu donc de brusquer la question, l'auteur aurait pu dire au moins: suivons l'exemple de la France, agissons comme elle par voie

d'enquête; convoquons, rassemblons et consultons les principaux fabricans du pays, pour leur demander s'ils veulent le retour du tarif tel qu'il était en 1823, et le rétablissement de la *scala-franca*. Pour demander par contre aux *commissionnaires* qui s'occupent essentiellement de la vente des marchandises importées, et à tous leurs adhérens; à ces vampires du commerce et de la fortune des nations, dont le but n'est que de manier beaucoup de marchandises, n'importe l'origine, n'importe à quelles conditions, et dont la prospérité est une calamité publique, puisqu'elle est un signe évident de l'état d'inertie dans lequel se trouve l'industrie du pays (1); pour demander, dis-je, à ces sangsues insatiables qui ne voient l'intérêt général que dans leur intérêt particulier, s'il faut à Naples un lazaret brut, une *scala-franca* et l'abolition de la régie des douanes; enfin tous les élémens destructeurs de notre industrie, comme les plus favorables à l'exploitation de la contrebande; nul doute,

(1) Il est ici question des commissionnaires qui s'occupent de la vente des objets étrangers que notre sol peut produire, et que nous pouvons fabriquer nous-mêmes.

dans ce cas, que la réponse des premiers serait négative, et que celle des autres serait affirmative ; aussi ai-je tout lieu de croire que c'est à cette dernière source que l'auteur a puisé sa doctrine, ses maximes et ses conseils.



